

assura.

Basis

**Bien utiliser son
assurance de base
Basis**

Basis

Bien utiliser son assurance de base Basis

Les prestations couvertes par l'assurance de base, en cas de maladie, sont les mêmes chez tous les assureurs, et dans toutes les variantes ou modèles d'assurance de base.

1

Libre choix de votre médecin



Médecin



Spécialistes

Vous choisissez librement votre médecin.

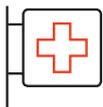
Vous choisissez librement votre spécialiste.

Zéro contrainte

Vous choisissez les médecins, les spécialistes ou les fournisseurs de prestations médicales que vous souhaitez consulter. Vous n'avez pas besoin d'obtenir un bon de délégation de votre médecin généraliste pour consulter un spécialiste.

2

Libre choix de la pharmacie



Libre choix de la pharmacie

Vous pouvez acheter vos médicaments dans toutes les pharmacies.

Vos médicaments où vous voulez, quand vous voulez.

Vous avez accès à toutes les pharmacies en Suisse, à vous de choisir ce qui vous convient le mieux: près de votre domicile, de votre bureau ou encore une pharmacie en ligne.

3

Demander un remboursement



Vous vérifiez et payez vos factures

Vous vérifiez la facture et vous réglez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Dans certains cas, par exemple lors d'une hospitalisation stationnaire, la facture sera envoyée directement à Assura.



Vous nous envoyez vos justificatifs

Vous nous envoyez vos factures et vos ordonnances directement via l'App Assura ou votre Espace Client.



Vous êtes remboursé

Nous vous remboursons les frais engagés si les prestations sont couvertes (déduction faite de votre franchise et votre quote-part).

90% des factures sont remboursées en moins de 30 jours.

Si vous avez envoyé plusieurs factures simultanément et qu'elles ne figurent pas toutes sur un même décompte de prestations, un décompte ultérieur vous parviendra dans les 15 jours.

Le délai de remboursement est ainsi réduit pour la majorité des factures, si une facture nécessite un traitement plus long.



Bon à savoir

Tiers garant

Assura pratique le système du tiers garant. Par exemple, à la pharmacie, vous réglez directement vos médicaments et nous vous remboursons après réception de votre facture. Cette pratique incite nos assurés à, entre autres, privilégier les médicaments génériques, réduisant ainsi les coûts de la santé, tout en maintenant des primes durablement avantageuses.

App Assura

Notre application mobile simple et sécurisée vous permet de numériser et de nous transmettre directement vos justificatifs de soins, ainsi que ceux de toute votre famille, mais aussi de consulter l'état de la franchise et de la quote-part de chacun. Disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play Store](#).

Vos contacts utiles :

Une démarche ou une demande ?

- Modification des données personnelles
- Modification d'un contrat ou d'un moyen de paiement
- Demande d'attestation de prestations allouées
- Demande de justificatifs pour les impôts
- Détail des primes facturées

Tous nos formulaires sont disponibles sur notre site internet assura.ch/services-support ou dans votre [Espace Client](#).

Vous souhaitez être contacté par un conseiller pour faire un point sur vos couvertures d'assurance ?

Votre formulaire en ligne assura.ch/conseiller

Une autre question ?

Appelez-nous au 0800 277 872.*

.....



Contact
assura.ch
0800 277 872

* Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.